COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 29 octobre 2026 CJ-OR(2026)05

Comité d'experts sur l'accès aux origines
(CJ-OR)

4e réunion

27-29 octobre 2026

Strasbourg, bâtiment Agora – salle G02 et en ligne

RAPPORT DE RÉUNION

Site web du CDCJ : www.coe.int/cdcj
Adresse e-mail du CDCJ : DGI-CDCJ@coe.int

1-2. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'experts sur l'accès aux origines (CJ-OR) tient sa 4e réunion à Strasbourg et en ligne du 27 au 29 octobre 2026, sous la présidence de Thomas Knoll-Biermann (Allemagne).

2. L'ordre du jour figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

3/5. Informations fournies par le président et le secrétariat, et point sur les principaux développements et autres événements par les membres et les observateurs

3. Le président et le secrétariat font le point devant le CJ-OR sur les discussions qui ont lieu avec le CDCJ (séance plénière des 2 au 4 juin 2026) et son Bureau (6 et 7 octobre 2026). Le CDCJ s'est félicité des progrès accomplis jusqu'à présent par le CJ-OR et a examiné, à la lumière des commentaires reçus des délégations, le projet de recommandation sur le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines ; il a également fourni des orientations supplémentaires au CJ-OR concernant la suite à donner à ce projet de recommandation et à son exposé des motifs. Il a mis en évidence les domaines nécessitant un examen plus approfondi de la part du CJ-OR : le champ d'application de la recommandation et son lien avec la gestation pour autrui ; l'étendue du droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines, notamment l'accès aux données médicales et génétiques ; l'accès aux informations concernant les frères et sœurs et le statut des enfants légitimes du donneur ; les situations transfrontalières ; la non-rétroactivité des principes relatifs à l'étendue de l'anonymat des donneurs et aux dispositions transitoires ; la collecte, le stockage, la conservation et la communication des données, y compris les garanties en matière de vie privée et de protection des données ; la charge administrative et budgétaire pesant sur les États membres ; et le degré de flexibilité à accorder aux États membres dans la mise en œuvre de la recommandation, tout en garantissant une protection effective des droits des personnes conçues par donneur.

4. Compte tenu de la complexité des enjeux, de la divergence des intérêts en présence et de la diversité des cadres juridiques en Europe, le CDCJ a décidé que le mandat du CJ-OR devait être prolongé d'un an afin de permettre l'achèvement des travaux et des consultations en cours d'ici fin 2027, et la demande correspondante a été adressée au Comité des Ministres. Le 23 septembre 2026, le Comité des ministres a prolongé le mandat du CJ-OR jusqu'au 31 décembre 2027 (document CJ-OR(2025)01 rev2).

5. Lors de la réunion du Bureau du CDCJ (6-7 octobre 2026), le président du CJ-OR, Thomas Knoll-Biermann (Allemagne), et sa consultante, Laurence Brunet, ont présenté les principaux défis qui se sont fait jour dans le projet de recommandation sur le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (document CJ-OR(2025)10 prov5 – à diffusion restreinte). Ces défis ont surgi à la suite de l'adoption par le Comité des Ministres, le 17 juin 2026, de la Recommandation CM/Rec(2026)10, qui établit des mesures harmonisées de protection des tiers donneurs de gamètes, telles qu'élaborées par le Comité européen sur les organes, les tissus et les cellules (CD-P-TO). Plusieurs questions cruciales en suspens nécessitant une résolution ont été examinées, notamment celles relatives à la fixation d'un nombre maximal de receveurs par donneur, à la nécessité de mettre en place des registres et à la manière d'assurer leur conformité avec la Recommandation CM/Rec(2026)10, aux approches à adopter concernant les dispositions transitoires pour les situations passées impliquant l'anonymat des donneurs, ainsi qu'aux services d'accompagnement gratuits. Ces questions constituent des points de discussion importants qui détermineront la finalisation de la recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur.

6. Le CJ-OR est informé par le représentant du CD-P-TO du projet de création d'un groupe de travail sur la procréation médicalement assistée (PMA). Ce groupe se concentre sur trois domaines clés, à savoir : (i) les donneurs de gamètes : droits, protection et diversité réglementaire en Europe ; (ii) les personnes conçues par donneur : droits et accès aux informations relatives aux donneurs (médicales/non identifiantes) ; et (iii) les utilisateurs de la PMA : droits, protection et disparités d'accès aux traitements. Le groupe de travail a pour objectif d'identifier les enjeux prioritaires et de proposer des projets concrets en vue d'une harmonisation européenne. Le CJ-OR exprime ses réserves quant au lancement de ces travaux, estimant que les travaux relatifs à la recommandation sur le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines sont en cours et nécessitent encore une année. Par conséquent, le calendrier de ces travaux est remis en question, car ils pourraient entraîner des doublons et des divergences. Le CJ-OR souligne que tout travail dans ce domaine doit s'appuyer sur les travaux du CDCJ et du CJ-OR (conformément à son mandat actuel), plutôt que d'élaborer des normes concurrentes ou de rédiger des lignes directrices avant l'adoption de la recommandation. À cet égard, il est souligné que les positions figurant dans le projet existant font déjà l'objet de consultations approfondies au sein du CJ-OR et du CDCJ depuis deux ans. Le CJ-OR se félicite de l'intérêt manifesté par le CD-P-TO pour une coopération accrue, mais souligne que cela ne doit pas entraver ses travaux sur la recommandation relative aux droits des personnes conçues par donneur, qui doit constituer le principal point de référence pour toute initiative connexe.

7. Le CJ-OR est également informé des discussions en cours au Danemark, notamment au sein du Conseil national danois de l'éthique, ainsi que de son récent rapport intitulé « L'anonymat dans le don de sperme et d'ovocytes », [1] , dans lequel le Conseil plaide en faveur de la suppression de l'anonymat dans le cadre du don de gamètes, en tenant dûment compte des intérêts des personnes issues d'une conception par donneur.

8. Le président fait également le point devant le comité sur les discussions bilatérales menées entre les deux réunions avec ses homologues danois et espagnols, afin de clarifier les cadres juridiques nationaux et les situations concernant les personnes conçues par don.

4. Discussion sur le projet de recommandation relatif au droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines

9. Le Comité examine le projet de recommandation (document CJ-OR(2025)10 prov5, à diffusion restreinte), à la lumière des commentaires du CDCJ et de son Bureau, ainsi que des observations écrites des représentants du CJ-OR (document CJ-OR(2026)04, (*à diffusion restreinte*)).

10. Le Comité examine les propositions d'amendements au projet de recommandation et à son annexe. Le CJ-OR approuve les points suivants :

Préambule

- Remplacer « filiation » par « legal parenthood » au paragraphe P et utiliser ce terme de manière cohérente dans l'ensemble du projet.

[1] https://www.etiskraad.dk/udgivelser/assisteret-reproduktion/anonymitet-ved-saed-og-aegdonation

Dispositif

- Au paragraphe 3, harmoniser la terminologie « données à caractère identifiant, données à caractère non identifiant et données de santé, et », y compris l'ordre dans lequel ces termes apparaissent tout au long du projet de recommandation.

Annexe

Champ d'application et définitions

- Réorganiser cette section et déplacer le paragraphe concernant la question de l'adoption en fin de section ; supprimer également la dernière partie de ce paragraphe ainsi que le paragraphe 29 concernant la réglementation de la filiation juridique, en précisant clairement que la recommandation ne détermine pas la filiation juridique ; et

- Supprimer le paragraphe 6 concernant la réglementation des procédures médicales.

Définitions

- Élargir la définition du terme « origines » afin d'y inclure « les données identifiantes, non identifiantes et les données de santé, ainsi que les informations sur l'existence éventuelle d'autres personnes conçues grâce au(x) même(s) donneur(s) » et vérifier la cohérence de l'utilisation du terme « données de santé » dans l'ensemble du projet de recommandation ;

- Supprimer la définition de « circonstances de la conception » ;

- Ajouter « tiers » à la définition de « donneur » ;

- Conserver la définition des « gamètes » mais ne pas ajouter de définition des « embryons » ;

- Utiliser de manière cohérente la formulation « child's age and maturity » / « *à son âge et son degré de* maturité », conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant ; et

- Restreindre la définition des « personnes conçues à partir du ou des mêmes donneurs ».

Connaître ses origines

- Réexaminer, lors de sa prochaine réunion, les paragraphes relatifs aux « origines » et aux « circonstances de la conception », en vue de les harmoniser et d'éviter les chevauchements ;

- Modifier le paragraphe 13 et aborder, dans l'exposé des motifs, la relation entre les tests ADN destinés directement aux consommateurs, l'anonymat juridique et les attentes des donneurs en matière d'anonymat ;

- Supprimer les paragraphes 14 et 15, tout en conservant les idées exprimées dans l'exposé des motifs ;

- Ajouter « accessibles et efficaces » au paragraphe 16 ;

- Ajouter un paragraphe sous la sous-rubrique relative à l'accès aux informations concernant le donneur, en distinguant clairement le droit d'accéder aux informations sur ses origines du droit de contacter ou de rencontrer le donneur ;

- Modifier le paragraphe 18 afin de prévoir « des procédures accessibles et efficaces permettant aux personnes conçues par donneur d'obtenir gratuitement des données relatives au(x) donneur(s) » ; et

- Supprimer les paragraphes 19 et 20 ainsi que la sous-rubrique intitulée « Contacter et rencontrer le ou les donneurs ».

Collecte, conservation et mise à jour des données

- Ajouter une sous-rubrique et un paragraphe correspondant sur « l'information et le consentement du donneur » ;

- Ajouter le terme « héréditaire » aux paragraphes 25 et 26 ;

- Ajouter une sous-rubrique intitulée « Mises à jour et informations complémentaires » concernant les données des donneurs ; et

- Ajouter un sous-titre concernant la limitation relative au nombre d'enfants ou de familles issus d'un même donneur, en utilisant une formulation plus concise. L'exposé des motifs expliquerait cette disposition au regard de la Recommandation CM/Rec(2026)10, qui traite de la même question.

Registres de donneurs

- Supprimer le paragraphe 28 et le remplacer par une formulation plus concise offrant davantage de souplesse aux États membres pour sa mise en œuvre ; et

- Supprimer le paragraphe 29 ainsi que le sous-titre relatif au statut juridique du donneur et de la personne issue du don.

Données relatives aux personnes conçues au moyen de gamètes provenant du même donneur ou des mêmes donneurs

- Supprimer la deuxième partie du paragraphe 31 et préciser, dans l'exposé des motifs, les exigences en matière de consentement pour les personnes conçues par donneur.

Dispositions transitoires

- Supprimer du paragraphe 32 la partie prévoyant que le droit de la personne conçue par donneur prévaut lorsque le donneur est décédé ;

- Déplacer les paragraphes relatifs aux dispositions transitoires à la fin du projet de recommandation.

Services de soutien complets

- Modifier le sous-titre comme suit : « Services d'information, d'assistance et de soutien » ; et

- Ajouter « gratuitement » au paragraphe 37 en ce qui concerne l'information et l'assistance destinées aux personnes conçues par donneur. Le CJ-OR reconnaît les difficultés potentielles que cette approche peut présenter pour les États membres d'un point de vue financier ou de mise en œuvre. Il prend également en compte les effets discriminatoires pouvant résulter du maintien de structures de coûts différentes pour les donneurs et les personnes conçues par donneur, compte tenu du fait que la Recommandation CM/Rec(2026)10 prescrit déjà une solution « gratuite » pour les donneurs.

Situations transfrontalières

- Utiliser « transfert transfrontalier » au lieu de « importé » aux paragraphes 38 et 39.

11. Le Comité charge le secrétariat, le président, le vice-président et la consultante de préparer une révision linguistique du projet de recommandation, sur la base du texte approuvé lors de la réunion, en veillant à la cohérence terminologique dans les deux langues.

12. Le CJ-OR examine également la structure de l'exposé des motifs, qui inclut aussi les précisions convenues au cours de cette réunion. Le Comité charge le secrétariat, en coopération avec le président, le vice-président et la consultante, de présenter un projet d'exposé des motifs début janvier 2027.

13. Le Comité convient également de transmettre dès que possible au CDCJ cette version révisée du projet de recommandation, approuvée lors de la 4e réunion, avant sa réunion plénière de novembre, afin de permettre la tenue de consultations dans les capitales et de recevoir des orientations supplémentaires de la part du CDCJ.

6. Questions diverses

14. Aucune.

7. Date et lieu de la prochaine réunion

15. Le Comité décide que sa 5e réunion se tient du 9 au 11 février 2027 et sa 6e réunion du 29 juin au 1er juillet 2027, à Strasbourg et en ligne, et approuve le plan de travail et le calendrier des activités du CJ-OR pour la période 2025-2027 (document CJ-OR(2025)02 rev2).

8. Adoption du compte rendu de la réunion

16. Le CJ-OR adopte le rapport de sa 4e réunion.

Annexe I

Ordre du jour

1.	**Ouverture de la réunion**	Document de travail • Liste provisoire des participants CJ-OR(2026)LP2 prov
2.	**Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**	Document de travail • Projet d'ordre du jour CJ-OR(2026)OJ2 prov
3.	**Informations fournies par la présidence et le secrétariat**	Documents de travail • Rapport de la 106e réunion plénière du CDCJ (2-4 juin 2026) CDCJ(2026)16 • Rapport de la 125e réunion du Bureau du CDCJ (6-7 octobre 2026) CDCJ-BU(2026)04 • Plan de travail et calendrier des activités du CJ-OR pour 2025-2027 CJ-OR(2025)02 rev2 prov
4.	**Projet de recommandation sur le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines et projet d'exposé des motifs**	Documents de travail • Projet de recommandation sur le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines CJ-OR(2025)10 prov5 *(à diffusion restreinte)* • Éléments du projet d'exposé des motifs du projet de recommandation CJ-OR(2026) 03 prov *(à diffusion restreinte)* • Compilation des commentaires reçus par le CJ-OR concernant le projet de recommandation sur le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (version CJ-OR(2025)10 prov5) CJ-OR(2026)04 *(à diffusion restreinte)* Documents de référence • Compilation des commentaires reçus des membres du CDCJ sur le projet de recommandation relatif au droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (version CJ-OR(2025)10 prov4) CDCJ(2026)13 rev *(à diffusion restreinte)* • Rapport de la 3e réunion du CJ-OR (24-26

		mars 2026) CJ-OR(2026)02 • Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative au droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines CJ-OR(2025)03 rev • Aperçu des normes européennes et internationales relatives au droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines CJ-OR(2025)05
5.	**Le point sur les principales évolutions et autres événements signalés par les membres et les observateurs**	• Recommandation CM/Rec(2026)10 relative à la mise en place de mesures harmonisées pour la protection des donneurs tiers de gamètes, adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 17 juin 2026 • Prise de position de l'ESHRE sur les limites internationales concernant le nombre d'enfants par donneur de gamètes (en anglais uniquement)
6.	**Questions diverses**	
7.	**Date et lieu des prochaines réunions**	
8.	**Adoption du rapport de la réunion**	Document de travail • Projet de compte rendu de la réunion CJ-OR(2026)05 prov

Appendix II

List of Participants

MEMBERS / ***MEMBRES***

Member states representatives / *Représentant·es des États membres*

CROATIA / *CROATIE*	**Ms/Mme Aleksandra KORAĆ GRAOVAC** Professor, University of Zagreb / *Professeure, Université de Zagreb*
CZECHIA / *TCHÉQUIE*	**Ms/Mme Eva PETROVÁ** **apologised /** *excusée* Head of Implementation Unit at the Office of the Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice / *Cheffe de l'Unité de mise en oeuvre au Bureau de l'agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Ministère de la Justice* **Ms/Mme Nikola BURDOVÁ** Lawyer, Ministry of Justice / *avocat, ministère de la Justice*
THE NETHERLANDS / *PAYS-BAS*	**Ms/Mme Ivy VAN DIJKE** **online /** *en ligne* Policy officer responsible for the donor conception and unintended pregnancy files, Ministry of Health, Welfare and Sport / *Chargée de mission responsable des dossiers relatifs aux dons de gamètes et aux grossesses non désirées, Ministère de la Santé et des Sports*
FRANCE	**Mr/M Emmanuel VERNIER** Secretary General of the Commission for Access to Third-Party Donor Data for Persons Born from Medically Assisted Procreation, Ministry of Health (CAPADD) / *Secrétaire général de la Commission d'accès aux données des tiers donneurs pour les personnes nées d'une assistance médicale à la procréation (CAPADD), Ministère de la Santé*
GERMANY / *ALLEMAGNE*	**Mr/M Thomas KNOLL-BIERMANN** (**Chair /** *Président)* Head of Unit for Law on Parent and Child Matter, Federal Ministry of Justice / *Chef de l'unité du droit relatif aux relations parents-enfants, ministère fédéral de la Justice*
SWITZERLAND / *SUISSE*	**Ms/Mme Joëlle SCHICKEL-KÜNG (Vice-Chair /** *Vice Présidente***)** Deputy Head of the Private Law Division and Co-Head of the Private International Law Unit (PIL Unit), Federal Office of Justice of Switzerland / *Cheffe suppléante du domaine de direction Droit privé et Co-cheffe de l'Unité de droit international privé, Office fédéral de la justice*
UNITED KINGDOM / *ROYAUME-UNI*	**Ms/Mme Rachel CUTTING** **online /** *en ligne* Director of Compliance and Information, Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA)/ *Directrice de la conformité et de l'information,* *Autorité de fertilisation et d'embryologie humaines (HFEA)*

INDEPENDENT EXPERTS / *EXPERT·ES INDEPENDANT·ES*

Ms/Mme Linnéa BROSSNER Judge, Malmö District Court / *Juge, Tribunal de district de Malmö*
Ms/Mme Gloria Ortega PUENTE Professor at the Department of Private Law, Universitat Autònoma de Barcelona (UAB) / *Professeure au Département de droit privé, Université autonome de Barcelone*
Mr/M. Jens M. SCHERPE Professor of Comparative Law, Aalborg University Director, Nordic Centre for Comparative and International Family Law (NorFam) / *Professeur de droit comparé, Université d'Aalborg* *Directeur, Centre nordique de droit comparé et international de la famille (NorFam)*

MEMBER STATES / *ÉTATS MEMBRES*

GREECE / *GRÈCE*	**Ms/Mme Virginia PERAKI** **online/** *en ligne* Ass. Professor of Civil Law Democritus University of Thrace
NORWAY / *NORVÈGE*	**Ms/Mme Anne FORUS** **apologised / excusée** Special Adviser The Norwegian Directorate of Health **Ms/Mme Ingeborg HAGERUP-JENSSEN** **online**/ *en ligne* Senior Advisor The Norwegian Directorate of Health **Ms/Mme Ingrid STAVENES ANDERSEN** **online**/ *en ligne* Senior Advisor The Norwegian Directorate of Health
TÜRKIYE / *TURQUIE*	**Ms/Mme Gizem KORKMAZ** **online/** *en ligne* Expert on Family and Social Services Ministry of Family and Social Services **Mr/M. Onur SIDAR** **online/** *en ligne* Assistant Expert on Family and Social Services Ministry of Family and Social Services

PARTICIPANTS / *PARTICIPANTS*

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / *ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE*	**apologised /** *excusé*
EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / *COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME*	**apologised /** *excusé*

COMMISSIONNER FOR HUMAN RIGHTS / *COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME*	**apologised /** *excusé*
CONFERENCE OF INGOS / *CONFÉRENCE DES OING*	**apologised /** *excusé*
HUMAN RIGHTS AND BIOMEDICINE (CDBIO) / *DROITS HUMAINS ET BIOMÉDECINE* **(CDBIO)**	**Ms/Mme Tesi ASCHAN** Legal Adviser The National Board of Health and Welfare of Sweden, Socialstyrelsen
STEERING COMMITTEE FOR THE RIGHTS OF THE CHILD / *COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'ENFANT* **(CDENF)**	**apologised /** *excusé*
EUROPEAN COMMITTEE ON ORGAN TRANSPLANTATION / *COMITE EUROPEEN SUR LA TRANSPLANTATION D'ORGANES* **(CD-P-TO)**	**Mr/M Samuel ARRABAL** **online/** *en ligne* Head of Foreign Affairs and Research Agence de la biomédecine (Paris, France)
EUROPEAN UNION / *UNION EUROPÉENNE*	**apologised /** *excusé*
CANADA	**apologised /** *excusé*
HOLY SEE / *SAINT-SIÈGE*	**apologised /** *excusé*
JAPAN / *JAPON*	**apologised /** *excusé*
MEXICO / *MEXIQUE*	**apologised /** *excusé*
UNITED STATES OF AMERICA / *ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE*	**apologised /** *excusé*
UNITED NATIONS COMMITTEE ON THE RIGHTS OF THE CHILD / *COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES* **(CRC)**	**apologised /** *excusé*
UNITED NATIONS INTERNATIONAL LAW COMMISSION / *COMMISSION DU DROIT* **(ILC)**	**apologised /** *excusé*
OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR) / *HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME (HCDH)*	**apologised /** *excusé*
HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW / *CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ* **(HCCH)**	**apologised /** *excusé*

INTERNATIONAL COMMISSION ON CIVIL STATUS (ICCS) /	**Ms/Mme Carlotta LOPRESTI** Executive Secretary

COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ETAT CIVIL (CIEC)	
WORLD HEALTH ORGANISATION (WHO) / *ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)*	**apologised /** *excusé*

OBSERVERS / *OBSERVATEURS*

INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE (ISS) / *SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL (SSI)*	**apologised /** *excusé*
COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / *CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS* **(CCBE)**	**apologised /** *excusé*
INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (ICJ) / *COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES (CIJ)*	**apologised /** *excusé*
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF) / *L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)*	**apologised /** *excusé*
EUROPEAN ASSOCIATION OF HEALTH LAW (EAHL)	**apologised /** *excusé*
EUROPEAN SOCIETY OF HUMAN REPRODUCTION AND EMBRYOLOGY (ESHRE)	**Professor Stéphane VIVILLE** Head of the Infertility Genetics Unit, University Hospital of Strasbourg
CHILD IDENTITY PROTECTION (CHIP)	**Ms/Mme Laurence BORDIER** **online/** *en ligne* Head of research **Ms Mia DAMBACH** **online/** *en ligne* Executive Director

CONSULTANT TO THE CJ-OR / *CONSULTANT DU CJ-OR*	**Ms/Mme Laurence BRUNET** Chargée de mission au Centre de référence des maladies rares du développement génital à l'Hôpital du Kremlin-Bicêtre Chercheure associée à l'Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/CNRS

SECRETARIAT / *SECRÉTARIAT*

DGI : DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW /
DIRECTION GÉNÉRALE DROITS HUMAINS ET ÉTAT DE DROIT

LEGAL CO-OPERATION DIVISION / *DIVISION DE LA COOPÉRATION JURIDIQUE*	**Mr/M. Gerald DUNN** Head of Division / *Chef de Division* Secretary to the CDCJ / *Secrétaire du CDCJ* Tel: +33 3 88 41 33 29 E-mail: gerald.dunn@coe.int
	Ms/Mme Sophio GELASHVILI Head of the Legal Co-operation Unit / *Cheffe de l'Unité de coopération juridique* CDCJ Co-Secretary / *Co-secrétaire du CDCJ* Secretary to the CJ-OR / *Secrétaire du CJ-OR* Tel: +33 3 88 41 31 80 E-mail: sophio.gelashvili@coe.int
	Ms/Mme Patricia COUTINHO Programme manager / Responsable de programme Tel: +33390215476 E-mail: patricia.coutinho@coe.int
	Mr/M. Evgeni RADEV Assistant to the CDCJ / *Assistant du CDCJ* Tel : +33 3 90 21 63 67 E-mail: evgeni.radev@coe.int
	Ms/Mme Christina NICOLAIDOU Assistant / *Assistante* Tel: +33 3 88 41 2818 E-mail: christina.nicolaidou@coe.int
HEALTH DIVISION / *DIVISION DE LA SANTE* **(CDBIO)**	**Ms/Mme Aurelie PASQUIER** Programme manager / *Responsable de programme* Tel: +33 3 90 21 52 75 E-mail: aurelie.pasquier@coe.int **Ms/Mme Pauline BARBAY** **online/** *en ligne* Trainee

INTERPRETERS / *INTERPRÈTES*	**Mr/M. Gregoire DEVICTOR** **Mr/M. Didier JUNGLING** **Mr/M. Pascale MICHLIN**